

rable député m'a signalé quelques-unes des difficultés qui existent là-bas et je demanderai une enquête spéciale ces jours-ci. Je puis l'assurer que je suis aussi désireux que lui de faire de Banff un parc national de premier ordre.

M. PERLEY: A-t-on l'intention d'aménager de nouveaux parcs en Saskatchewan cette année?

L'hon. M. CRERAR: Il n'y a pas d'affectations pour de nouveaux parcs.

(Le crédit est adopté.)

Développement des routes de tourisme, \$1,750,000.

M. BARBER: Quelle est la proportion du crédit qui est affectée à la Colombie-Britannique? A-t-on conclu quelque accord?

L'hon. M. CRERAR: La part de la Colombie-Britannique est de \$150,000.

M. BARBER: Cette année.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle est la part de l'Alberta?

L'hon. M. CRERAR: La part de l'Alberta est de \$75,000.

M. PERLEY: Et celle de la Saskatchewan?

L'hon. M. CRERAR: Voici les différentes affectations: Saskatchewan, \$175,000; Manitoba, \$390,000; Ontario, \$500,000; Québec, \$175,000; Nouveau-Brunswick, \$100,000; Nouvelle-Ecosse, \$135,000; Ile du Prince-Edouard, \$40,000.

M. MacNEIL: Quels sont les travaux projetés en Colombie-Britannique?

L'hon. M. CRERAR: L'allocation sera dépensée sur la route qui va de Blaine à Vancouver.

M. BARBER: Voilà le point que je tenais à soulever ce soir. Nous avons une route pavée de Blaine au pont Westminster et voici ce que je désire signaler au ministre. En venant de Seattle, on passe par le port de Huntingdon à Bellingham et Seumas et, de là, à la route transcanadienne. Par son chiffre d'affaires, le port de Huntingdon est le cinquième du Canada et il y a là, du côté canadien, ce que nous appelons communément un chemin de terre. Il y a trois ou quatre milles à franchir sur ce chemin de terre pour atteindre la route transcanadienne et on peut s'imaginer l'impression que peuvent avoir les touristes des Etats-Unis qui s'engagent sur ce chemin. Que doivent-ils penser du Canada et à quel point seront-ils portés à revenir chez nous et à pousser leurs connaissances à y venir?

On a effectué un levé de plans il y a deux ou trois ans et il s'agirait de construire une

route d'un mille pour relier directement la première route avec la route transcanadienne. J'espérais qu'une partie de ce crédit serait affectée à l'achèvement de la route désignée sous le nom de rue "C", construite de concert avec la province de la Colombie-Britannique, dans le but de raccorder directement la route des Etats-Unis avec la route pavée transcanadienne. Pour l'achever, il faudrait probablement construire en plus deux autres milles de pavage. Je n'aime pas à porter d'accusations, mais d'après les renseignements que j'ai reçus il semble que le favoritisme politique se fait sentir jusqu'à un certain point dans cette affaire. A l'ouest de nous il y a une circonscription où l'on dépensera de \$300,000 à \$400,000 pour la construction, de Blaine jusqu'au pont de Westminster, d'une nouvelle route, tandis que dans cette autre région, qui est représentée par un conservateur, nous ne pouvons pas obtenir le pavage d'une route sur une distance de deux milles. Cette question a été portée à la connaissance du gouvernement provincial il y a deux ou trois semaines, mais on n'a pas encore reçu de réponse. Je ferai remarquer au ministre que la construction de cette route a une grande importance au point de vue de l'industrie du tourisme. On peut stimuler et augmenter considérablement le tourisme à cet endroit en y dépensant une petite somme, et je signalerai au ministre l'importance de cette route en particulier.

M. CLARKE (Rosedale): Le ministre voudrait-il donner le détail des \$500,000 qui seront dépensés en Ontario.

L'hon. M. CRERAR: Je ne puis vous donner ces renseignements maintenant. Cette question est à l'étude, et on demande à la province de fournir un montant égal dans chaque cas. La répartition de ce crédit en Ontario n'est pas encore entièrement arrêtée.

L'hon. M. STEWART: L'administration de ces fonds relèvera-t-elle de la province?

L'hon. M. CRERAR: La chose sera déterminée en vertu de conventions avec les provinces. Ces conventions seront semblables à celles des années passées, sauf que les entreprises, les endroits où les routes seront construites, devront être approuvés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial doit donner son consentement aussi, car les deux contribuent; et aux termes de la convention nous prendrons les mesures nécessaires afin que les dispositions relatives aux conditions de travail, de la main-d'œuvre employée et le reste, soient contrôlées par des inspecteurs.